

50567-127/8

6473

(1942)

A

Lutte contre la tuberculose pendant l'occupation

7

Note 25. 4.42

Lutte contre la tuberculose pendant l'occupation

4973

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANCAIS

25 avril 1942.

N O T E

concernant les moyens dont dispose la S.N.C.F.
pour lutter contre la tuberculose

Il a été demandé, au cours de la séance du Conseil d'Administration du 22 courant que des renseignements soient fournis au Conseil concernant les moyens dont dispose actuellement la S.N.C.F. pour lutter contre la tuberculose.

Nous attirerons tout d'abord l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que la sous-alimentation générale de la population a entraîné, depuis quelque temps, un développement alarmant de la tuberculose et plus particulièrement de ses formes graves, dont la moyenne est passée, par exemple dans la Région Parisienne, de 12 % pour les années précédentes à 45 % pour 1941. Cette situation a provoqué un accroissement considérable de la mortalité, en particulier de celle due à la tuberculose pulmonaire, dont le taux a augmenté de 36 % dans la même Région.

Nous avons d'ailleurs déjà pu constater cette recrudescence de la maladie dans notre personnel ; c'est ainsi qu'au cours d'examens systématiques opérés sur la Région de l'Est, 82 agents sur 16.529 examinés, soit 0,5 %, ont été reconnus atteints de lésions pulmonaires méconnues nécessitant l'admission en sanatorium.

A la suite de ces résultats, des instructions ont été données pour que des examens analogues soient institués sur les autres Régions.

Mais il est à craindre que les malades reconnus atteints de tuberculose soient difficiles à placer en sanatorium : le nombre des places dont nous disposons a, en effet, sensiblement diminué ainsi que le montrent les chiffres suivants :

au 31 mars 1942, les nombres respectifs des agents, de leurs conjoints et de leurs enfants présents en sanatoria ou en préventoria étaient les suivants :

.....

	<u>Sanatoria</u>	<u>Préventoria</u>
Agents.....	551	5
Conjoints.....	109	4
Enfants.....	250	594

en 1939, nous disposions des établissements suivants :

1°- Etablissements appartenant à la S.N.C.F. :

Sanatorium de Séricourt.....	110 lits
Sanatorium de Munster.....	100 "

2°- Etablissements appartenant à des Sociétés mutualistes :

Sanatorium des Cheminots.....	337 lits
	dont 212 lits (hommes)
	et 125 lits (femmes)
Préventorium pour enfants d'Asnelles.....	200 lits
	(100 garçons et 100 filles)

Actuellement, subsistent seuls le sanatorium de Séricourt et le Sanatorium des Cheminots, soit 447 lits, alors que, comme il vient d'être dit, les besoins sont en augmentation sensible : le Sanatorium de Munster est situé en Alsace et le préventorium d'Asnelles est réquisitionné.

L'acquisition du Sanatorium de la Ravoire nous permettra de disposer d'un établissement pour enfants comportant une centaine de lits.

Nos besoins n'en continueront pas moins à rester très supérieurs à nos possibilités de cure ; c'est pourquoi nos Services Médicaux et Sociaux ne manquent pas de faire appel, en toute occasion, aux établissements privés. Mais ceux-ci n'accueillent actuellement que difficilement nos agents en raison de l'affluence des malades provoquée par la recrudescence de la tuberculose qui est actuellement constatée dans l'ensemble du Pays et les délais habituels pour l'admission en sanatorium sont de l'ordre de 3 mois.

Il en résulte, dans la plupart des cas, une aggravation systématique de l'état de santé des intéressés.

Aussi, nous efforçons-nous actuellement de rechercher la possibilité d'acquérir un ou plusieurs établissements susceptibles de remplacer ceux qui nous font défaut.

Nous ne manquerons pas de soumettre au Conseil, le cas échéant, les solutions qui seraient de nature à remédier à cette situation.